

Conseil d'Établissement N°3 - exceptionnel

07/06/2023

Procès-verbal

(Sous réserve d'approbation du CE du 29 juin 2023)

Présents :

Représentants de l'administration :

Madame VEYNE Brigitte (COCAC)
Monsieur CASAÑAS Laurent (Proviseur)
Monsieur BONICEL Laurent (directeur du primaire)
Madame ASSEMAT Françoise (DAF)
Monsieur KEMEL Yazid (CPE – référent secondaire)

Représentants des personnels :

Monsieur ROUXEL Yannick, Représentant des Personnels Enseignants
Monsieur CORDUANT Gurvan, Représentant des Personnels Enseignants
Monsieur LABARRE Bertrand, Représentant des Personnels Enseignants
Madame GOUGAY Nathalie, Représentante des Personnels Enseignants
Monsieur CARRON Philippe, Représentant des Personnels Administratifs et de Services

Représentants des usagers :

Madame WEHBE Nancy, Représentante des Parents d'élèves
Monsieur ROUCHES Damien, Représentant des Parents d'élèves
Madame HANOT-RENVOIZE Maëla, Représentante des élèves
Madame FERNANDEZ Salomé, Vice-Présidente du CVL, représentante des élèves en remplacement Pablo Diaz

Membres invités (voix consultatives)

M. DEMOUY Yves (conseiller des français de l'étranger)
Mme PERREZ Ljudmila, présidente du comité de gestion et du conseil d'administration

Personnes excusées :

Madame GUILLEMIN Claire, Représentant des Parents d'élèves
Monsieur DIAZ Pablo, Représentant des élèves

Nombre de votants : 13 à 17h50 et 14 à 18h05.

17h50 : le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre le conseil d'établissement (CE).

Un secrétaire de séance est désigné : Natasha Ho, assistante administrative.

Un support de présentation projeté permet de guider le conseil.
Le proviseur rappelle le cadre exceptionnel de ce conseil d'établissement

1 Approbation de l'ordre du jour-(vote) :

Vote : POUR à l'unanimité des membres présents.

2 Approbation du procès-verbal du Conseil d'Établissement n°2

Un complément d'information est apporté sur la réflexion à mener sur la taille des groupes de spécialités en cycle terminal.

Le Proviseur précise que le conditionnement de l'ouverture d'une spécialité est fixé pour l'année 2023-2024 en terminale. Une réflexion doit être lancée tous les trois ans sur le fonctionnement de l'ouverture de spécialités complémentaires. Il précise que le manque d'effectifs sur une spécialité, devrait entraîner une discussion au conseil notamment dû au coût financier pour l'établissement.

Vote : POUR à l'unanimité des membres présents.

3 Horaires 2023-2024

Le Proviseur rappelle le contexte et la procédure de consultation engagée avec les personnels, les élèves et les parents d'élèves.

Seul le cadre horaire secondaire est soumis au vote. Pas de modification du cadre horaire du primaire.

- Obligation de régulariser les horaires du secondaire sur une base 55' de cours au lieu de 50' actuellement conformément au cadre de l'homologation. Si la séance pédagogique est inférieure, il faudra augmenter le nombre de créneaux. Le respect du cadre de l'homologation est une obligation (rappelé par les deux inspecteurs AEFÉ lors de la mission de renouvellement de l'homologation).
Le manque d'espace de restauration rendait difficile la régularisation de l'emploi du temps jusqu'à aujourd'hui.
- Demande forte des parents :
 - Minimiser l'impact sur le fonctionnement du primaire et du collège.
 - Le collège doit pouvoir continuer à travailler uniquement sur les 6 premiers créneaux horaires de 7h30 à 14h00.
- Le lycée est contraint d'utiliser toute l'amplitude horaire pour que tous les cours entrent dans l'emploi du temps. C'est déjà le cas pour le cycle terminal. Les professeurs du secondaire qui doivent enseigner en collège et lycée font déjà tous des heures supplémentaires et les espaces classe disponibles sont restreints. Les élèves de seconde travailleront bien l'après-midi.
- L'année scolaire 23-24 permettra de travailler avec les familles, les professeurs et les élèves sur l'adéquation entre les besoins pédagogiques et les emplois du temps (priorité du projet d'établissement inter degrés) pour une évolution nécessaire des temps scolaires interdegrés sur le matin et l'après-midi pour l'année scolaire 24-25.

Le proviseur alerte les membres du CE. Une offre de formation qualitative (groupes de sciences, groupes d'anglais, politique des langues, aide personnalisée, etc.) a un impact sur le cadre horaire des élèves.

Exemple en 6ème:

- Cadre français en 6ème ordinaire: 26h semaine par élève avec 35 plages horaires matin et après-midi.
- Cadre LFSD conforme pour une 6ème AEFÉ : 26h + 2h de langues vivantes + 1h d'histoire géographie RD + 1h de technologie + 1h de vie de classe périodique = 31 créneaux horaires. L'heure de vie de classe sera peut-être enlevée en 6^{ème} pour prioriser l'heure de technologie.

Placer 31h sur 30 créneaux fixes limite les possibilités et contraint le lycée par rebond. La priorité est de faire entrer dans les emplois du temps les heures dues aux élèves sachant qu'une heure élève peut équivaloir à 2h professeur en cas de groupes.

Interventions:

- ❖ *Un représentant des parents propose de faire une alternance sur les semaines pour la technologie et l'heure de vie de classe.*

- ❖ *Le Proviseur rappelle qu'il y a déjà une heure de plus sur un créneau de 30 heures mais fera le possible pour prendre en compte la demande. Il s'agit de penser les emplois du temps sur le fond (qualité pédagogique) plus que sur la forme.*

Exemple en anglais :

Des groupes d'anglais ont été proposés au 1er septembre 2022 du CM2 à la 2^{nde} :

- L'impact est important sachant que l'horaire est déjà renforcé : 3 groupes x 3h semaine = 9h professeurs au lieu de 1 classe/1 enseignant x 3h = 6h.
- Sur 6 niveaux cela fait 3h x 6 niveaux = **18h de plus en anglais qui nécessitent un professeur supplémentaire et un espace classe supplémentaire.**

Il faudra donc remettre à plat l'offre de formation LFSD au regard des possibilités d'espaces temps/classe sur l'année scolaire 2023-2024 ou revoir le cadre horaire pour offrir l'offre de formation souhaitée incluant des activités extrascolaires.

IMPACT PRIMAIRE

Un document de synthèse est distribué aux membres présents.

- A la demande des parents, les horaires de l'école maternelle et élémentaire ne seront pas impactés par le changement secondaire.
- La concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves a permis de prendre en compte diverses propositions.
- L'établissement proposera une sortie échelonnée « sur mesure ». Le cadre logistique est en cours de finalisation.

Le Proviseur remercie le travail du Directeur du Primaire avec les équipes dans la préparation d'un tableau qui présente les différents cas de figure des parents. Il y a 47 élèves du primaire concernés par une fratrie au collège et/ou au lycée. La logistique sera détaillée lors du prochain conseil d'école.

Ce travail permettra de configurer une organisation et d'attribuer à chaque parent un statut particulier selon la scolarisation de leurs enfants sur les différents niveaux.

« La Cantine »

Des interventions donnent lieu à des échanges :

- Les représentants des parents expliquent que le « comité cantine » avec des représentants des parents et du comité de gestion feront très prochainement des propositions au proviseur.
- Il y a un malentendu persistant sur l'objectif de l'espace de restauration. Le Proviseur rappelle que le nom « La Cantine » fait référence à l'esprit de la cantine populaire et non à la cantine française. C'est ce qui a été communiqué depuis le début.
- Il n'est pas possible d'offrir une cantine comme en France. La Direction souhaite donner une chance au projet initial proposé. Le LFSD a un an pour répondre à tous les critères ; le prestataire devrait avoir la capacité de répondre à la demande de l'établissement avec les ajustements proposés.
- Le nom « La Cantine » cristallisant des malentendus chez les parents, le proviseur propose de changer le nom pour dissiper tout type de malentendus à l'avenir.

INTRANT

Le Proviseur informe le conseil de la demande de l'INTRANT pour la rentrée 2023-2024 :

- Interdire le stationnement sur la moitié de la rue Damirón (entrée principale vers J. Moya) et toute la rue J. Moya jusqu'au malecón.
- Créer une zone protégée sans voiture avec signalétique achetée par le LFSD.
- Autoriser le stationnement ponctuel à l'entrée et à la sortie es élèves
- Présence de la DIGESSET pour verbaliser.
- Signalétique plus visible sur les trottoirs.

L'INTRANT tournera un film explicatif avec leur personnel de communication. Le Proviseur associera les représentants des parents des personnels. Il est dans l'attente de l'achat du matériel de signalétique et de la disponibilité de l'INTRANT.

TV5 Monde

Mme Veyne, COCAC, échange avec le conseil sur la visite de TV5 Monde dans le cadre de l'émission « Destination Francophonie » tournée en République Dominicaine et notamment au LFSD. Les images du tournage seront disponibles sur Instagram et sur Facebook. Elle précise que l'équipe de tournage a été agréablement surprise notamment sur le rapport des professeurs, élèves et personnel. Ils ont remarqué que LFSD est un établissement spécial.

Interventions :

- *Un représentant des parents demande si ce projet INTRANT rentre dans un projet d'aménagement de la zone.*

- *Le Proviseur explique qu'il s'agit d'un plan pilote 'Plan experimental, entorno escolar seguro' qui est travaillé depuis deux ans.*
- *Un représentant des professeurs rappelle le travail avec l'équipe pédagogique sur le temps de classe des élèves. 6 heures de cours continues du lundi au vendredi font perdre de l'efficacité sur la capacité d'apprentissage des élèves notamment sur les dernières heures. Il propose une coupure, notamment pour gagner en efficacité et réceptivité sur le temps de cours.*
- *Le Proviseur explique aux membres du conseil la demande des parents qui ne voient pas l'intérêt de faire une coupure, avec plus de contraintes pour eux. Les élèves avaient déjà demandé un temps de pause plus long. Les parents demandent à ce que le collège termine à 14h.*
- *Un représentant des parents précise la demande majoritaire des parents dominicains qui souhaitent manger avec leurs enfants à l'heure du repas. Le temps de repas est un vrai temps d'échange pour les familles dominicaines. C'est une tradition.*
- *Un représentant des professeurs souligne qu'il serait difficile même pour un adulte de suivre les horaires proposés (6 heures continues). Les élèves subissent une densité horaire que les adultes n'accepteraient pas. Il s'interroge aussi sur la procédure de réflexion menée avec les enseignants, élèves et parents. Le conseil pédagogique des professeurs a priorisé l'aspect pédagogique. Les considérations pédagogiques doivent être la priorité lors de l'élaboration de l'emploi du temps. C'est un des piliers à prendre en compte, plus que l'heure du repas en famille.*
- *Un représentant des parents souligne les absences des professeurs et les heures de permanence avec le problème de la continuité pédagogique.*
- *Le proviseur rappelle que cette problématique du remplacement est une priorité pour l'établissement. Cela fonctionne bien en primaire et c'est très compliqué en secondaire. Le comité de gestion est informé. Une proposition de dispositif sera présentée prochainement au comité de gestion puis au conseil d'établissement.*
- *Le Proviseur précise également :*
 - *L'organisation horaire soumise au vote est la même qu'aujourd'hui avec une demi-heure de plus.*
 - *Il faudra remettre à plat dès septembre les horaires du collège. Travailler l'après-midi ne doit pas être tabou. Les établissements scolaires dominicains travaillent également de plus en plus le matin et les après-midis.*
 - *Le LFSD est le seul établissement de la zone AMLANORD AEFÉ à ne pas travailler les après-midis au collège.*
 - *Ce changement horaire doit être une première étape dans la réflexion. Il s'agit d'une année de transition. Le proviseur propose une année de réflexion 23-24 avec tous les membres de la communauté avec des temps d'échange pour faire évoluer la situation et soumettre à l'assemblée générale des parents les changements. Ce sujet est passionnel et touche toute la communauté. Il est important d'élargir la réflexion avec toute la communauté pour que chacune des parties puisse exposer librement et de façon objective ses arguments.*
 - *Des travaux seront réalisés cet été pour optimiser la qualité de vie au travail des élèves et des professeurs : ombre, double vitrage, air conditionné, cour de maternelle.*
 - *Le changement des horaires a des implications sur la vie de l'établissement, notamment pour les activités extrascolaires et les élèves de cycle terminal.*
- *Un représentant des parents dit aux représentants des enseignants que les parents sont ouverts au dialogue avec les enseignants sur des sujets divers et variés.*
- *Une représentante des élèves informe le conseil que la santé mentale était largement évoquée lors des commissions de CVL. Les élèves ressentent négativement les longues heures de cours et les longues journées avec en plus des devoirs à faire à la maison. Ils demandent que le point de vue des élèves soit écouté.*
- *Le Proviseur précise que la santé mentale des élèves et les aspects pédagogiques doivent prévaloir. Le LFSD travaille sur les horaires et les espaces ; les changements ne peuvent pas se faire brusquement. De nombreux parents ne semblent pas comprendre le fonctionnement de l'établissement. L'année prochaine sera une année de communication pour expliquer le fonctionnement de l'école française.*
- *Le Proviseur demande aux membres du conseil d'établissement de faire confiance au processus de concertation élargi qui sera proposé à la rentrée prochaine pour, tous ensemble, en bonne intelligence collective, trouver les solutions adaptées à la question des temps et des espaces, priorité du projet d'établissement interdegrés.*

Vote à bulletin secret : POUR : 9/14 CONTRE : 5/14 ABSTENTIONS: 0/14

Le conseil d'établissement approuve la proposition de nouveaux horaires du secondaire 2023-2024 (9 voix pour, 5 voix contre).

Annexe jointe.

4 Calendrier scolaire : précisions à apporter

Calendrier de fin d'année scolaire du secondaire : suite à des malentendus liés à un manque d'information et/ou de concertation nous rappellerons dorénavant les principes de confection du calendrier scolaire qui est approuvé sur la base du fonctionnement de l'école primaire.

- Nous préciserons en conseil d'établissement que le fonctionnement du secondaire en juin est lié aux nécessités d'organisation des examens du DNB et du baccalauréat avec une fin d'année différente du primaire : proposition de communiquer ce calendrier du secondaire en annexe en complément du calendrier annuel.
- Examens: l'académie de Martinique (DNB) et de Bordeaux (BAC) officialisent le calendrier de gestion des examens (épreuves orales, écrites, corrections, remontée de notes, livrets scolaires, etc.) fin avril pour les candidats du LFSD, les candidats libres (CNED) et les candidats de Las Terrenas
- Le secondaire (6, 5, 4, 3 et 2) termine généralement le 23 juin au soir pour permettre l'organisation du DNB :
 - Le proviseur rappelle que 11 professeurs du secondaire sont concernés directement comme professeurs examinateurs. Ils ne peuvent pas examiner ou corriger et être en même temps devant élèves.
 - Professeurs jurys absents pour des réunions d'entente, pour la passation, pour la correction, pour les réunions d'harmonisation.
 - Nous avons besoin de 6 salles au calme pour organiser le DNB (nos élèves + Las Terrenas + candidats libres) ce qui implique 13 personnels de surveillance sachant qu'un surveillant doit être un professeur.
 - Ne plus respecter les conditions d'examens nous conduirait à ne plus être centre d'examen avec pour conséquence d'envoyer nos élèves passer les épreuves à Mexico.
 - Il se peut que la fin d'année scolaire 23-24 soit identique à 22-23 qui est elle-même identique aux 5 dernières années.

Interventions :

- *Le conseiller principal d'Education souligne que les parents dont les enfants passent les examens ne questionnent pas la fin des cours en début juin. Ces parents connaissent les enjeux d'être un centre d'examen. Il précise aussi que l'établissement est ouvert si nécessaire les jours fériés pour faire passer les examens (EAF 2022 et 2023).*
- *M Proviseur lance la réflexion d'avoir la possibilité d'offrir plus aux élèves lors de ces périodes, notamment sur les différents parcours éducatifs (citoyen, artistique, etc.) et sur les sorties et voyages scolaires.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

Prochain CE : Jeudi 29 juin 2023

Le secrétaire de séance
Natasha Ho

Le proviseur
Laurent Casañas

